



Accrochage de mon auto contre mon portail

Par **luc3251**, le **25/05/2009** à **17:18**

Bonjour,

en tentant de démarrer mon auto dans mon garage, la marche arrière étant engagée, la voiture a fait un bond et j'ai défoncé la porte du garage (l'auto aussi).

Mon assurance multi-risque habitation ne prenant en charge que les dégats causés aux tiers; est-ce l'assurance du véhicule (tout risque) qui doit prendre en charge les réparations de la porte de garage ?

Merci de vos réponses

Par **chaber**, le **27/05/2009** à **07:40**

Bonjour,

La garantie "tous risques" s'applique uniquement aux dommages subis par votre véhicule.

L'assurance automobile n'interviendra pas pour les dommages au portail: vous n'êtes pas considéré comme tiers par l'assurance obligatoire

Ces dommages sont à votre charge.